



## CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR DE L'ASSOCIATION DE BASEBALL LÉVIS-CENTRE

**1. Intégrité:** L'entraîneur doit agir avec respect et intégrité dans l'exercice de ses fonctions et ce, tant avec les joueurs, que ses collègues entraîneurs, les officiels, les dirigeants, le public et le sport du baseball tout en supportant les principes de l'esprit sportif.

**2. Compétence:** L'entraîneur doit se préparer afin de bien servir les joueurs de la meilleure façon possible sur les aspects technique, physique, psychologique et social.

**3. Respect des athlètes:** L'entraîneur doit respecter les joueurs en tout temps et agir dans le meilleur intérêt de leur sécurité et de leur développement. Il devra notamment établir des objectifs réalistes en fonction des capacités de ses joueurs et préparer des activités baseball qui respectent leurs capacités. Il devra en tout temps agir en bon père de famille et dans le meilleur intérêt des joueurs.

**4. Respect des règlements:** L'entraîneur doit connaître, accepter et appliquer autant les règlements de jeu du baseball ainsi que ceux de la Ligue de baseball mineur de la région de Québec, ceux de Baseball Québec et de Baseball Canada.

**5. Respect des officiels:** L'entraîneur doit accepter et comprendre le rôle des officiels ainsi que leurs décisions. Toute intervention avec eux doit se faire avec le plus grand des respects et ce, dans toutes les circonstances.

**6. Comportement avec les autres joueurs et entraîneurs:** Le comportement envers les joueurs et entraîneurs adverses doit se faire avec courtoisie, respect et bonne foi.

**7. Conduite personnelle:** L'entraîneur doit agir comme un modèle pour les jeunes en maintenant les meilleurs standards de conduite tout en évitant d'utiliser un langage injurieux, des expressions vulgaires ou blasphématoires et éviter tous gestes disgracieux. Il doit éviter toute forme d'intimidation, discrimination ou violence envers quiconque, intervenir rapidement s'il en est témoin et aviser un membre du CA de l'ABLQ le cas échéant.

**8.- Réseaux sociaux:** S'il utilise les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques, il devra le faire uniquement de façon positive, éthique et respectueuse et ne pas les utiliser dans le but de provoquer ou insulter directement ou indirectement tout entraîneur, joueur et parent de son équipe ou adversaires, officiel, préposé au terrain, représentant ou dirigeant de l'Association ou tout autre membre ou dirigeant de la LBMRQ ou de Baseball Québec.

**9. Lorsqu'il dirige ses joueurs ou qu'il est en position d'autorité, l'entraîneur ne doit pas consommer, ni être sous l'effet de boissons alcoolisées, de drogues ou d'autres produits de dopage. L'entraîneur ne doit pas vendre de tels produits.**

Je m'engage à respecter le présent code d'éthique et je comprends que le non-respect de celui-ci pourrait être sanctionné par des mesures disciplinaires pouvant aller de la réprimande jusqu'à l'expulsion de l'Association selon la gravité des gestes posés et ce, à la discrétion du Conseil d'administration de l'ABLQ.

NOM: \_\_\_\_\_

Équipe, catégorie/niveau: \_\_\_\_\_

SIGNATURE: \_\_\_\_\_ DATE: \_\_\_\_\_